

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 avril 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° CF151

présenté par

M. Pupponi, M. Castellani, M. Charles de Courson, M. Pancher et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin 2020, un rapport sur la création d'un grand plan d'aide spécifique aux établissements mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les mesures de confinement nécessaires pour limiter la propagation de la pandémie amènent à la suspension de la majorité des activités économiques. Que ce soit pour les PME ou les TPE, les travailleurs indépendants, agriculteurs, commerçants ou artisans plusieurs d'entre eux pourraient ne pas survivre économiquement à cette crise sanitaire.

Le Gouvernement a annoncé un plan d'urgence et un plan de relance. Cependant, à cet arsenal il manque un plan de sauvetage pour les secteurs les plus touchés, qui auront subi quatre mois de fermeture : l'hôtellerie, la restauration, la culture et l'événementiel. Le Président de la République a évoqué lundi 13 avril un plan spécifique, il est aujourd'hui urgent de le préciser.